Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_145-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 16 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 10 septembre 2026 Publication de la convocation le : 11 septembre 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Nadine JUDE a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA
M. Laurent FAURE a donné procuration à M. Florent LARDIC
M. Pascal MENDILI a donné procuration à M. Grégoire DIRSON

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Armelle BRARD
Date de transmission au contrôle de légalité : 23 SEP. 2026
Date de publication : 23 SEP. 2026

Délibération n° 2026-145 : Engagement de la commune dans le territoire éducatif rural (TER) du Cap-Sizun Pointe du Raz
Rapporteur : Mme Sandrine PAUL

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le Territoire Éducatif Rural (TER) est une démarche portée par l'Éducation nationale visant à renforcer la coopération entre les acteurs éducatifs d'un territoire rural afin de favoriser la réussite, l'épanouissement et l'égalité des chances des enfants et des jeunes.

Sur le territoire du Cap Sizun – Pointe du Raz, cette démarche s'inscrit dans une dynamique partenariale associant notamment l'Éducation nationale, les collectivités territoriales (EPCI et communes) et les acteurs locaux intervenant auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles.
Elle vise à construire une stratégie éducative partagée et à développer des actions répondant aux besoins identifiés sur le territoire, notamment autour de l'orientation et de l'ambition scolaire, du bien-être et de la santé, de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, ainsi que plus largement de l'ouverture et de l'accompagnement des parcours des enfants et des jeunes.

La démarche TER vient ainsi renforcer les coopérations existantes et s'articule avec les politiques et dispositifs déjà déployés localement, notamment dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG).

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_145-DE

Le projet est prévu pour une durée de trois ans (2026-2027-2028) et repose sur la mobilisation et la coopération des différents partenaires du territoire.

Documents relatifs au TER joints en annexe : support de présentation synthétique, convention TER, convention de mutualisation, document retraçant les axes prioritaires et pistes d'actions du TER.

Vu l'avis favorable de la commission, écoles, périscolaire, jeunesse et sports du 3 septembre 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 3 abstentions, décide de :

- Approuver l'engagement de la commune dans la démarche du Territoire Éducatif Rural du Cap Sizun – Pointe du Raz ;
- Approuver les orientations générales du projet et la participation de la commune à la dynamique partenariale mise en place à l'échelle du territoire ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer la convention relative au Territoire Éducatif Rural ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

La Secrétaire de séance,
Armelle BRARD